



Problèmes de harcèlement avec un huissier

Par **Alexxy**, le **27/11/2009** à **11:35**

Bonjour

Je règle des versements mensuels à un huissier depuis quelques mois , hors depuis septembre je suis sans emploi , je ne perçois pas d'Assedic et ne vis qu'avec environ 123 euros par mois en ayant la charge de 2 enfants de 11 et 8ans . Jusqu'à lors je versais 50 euros par mois à cet huissier , et ayant des difficultés financières , ce mois ci je n'ai pu lui verser que 25 euros , je lui ai fait part de ma situation financière et n'a rien voulu savoir . Il m'a contactée par téléphone en me menaçant de régler la somme de 1000 euros en une fois au quel cas il césira mon mobilier . A-t'il le droit de faire cela ? Et que dois-je faire ?

Aidez moi vite s'il vous plait , je suis en pleine panique !!!!

Merci d'avance pour toute l'aide que vous pourrez m'apporter .

Cordialement , Alexxy .

Par **maab75**, le **25/01/2010** à **23:41**

il faudrait savoir à combien s'élève votre dette. si par exemple vous devez 5000 euros, accepter 50 euros pas mois est déjà un gd geste de sa part (il ne faut pas oublier que ce n'est pas l'huissier qui décide le plus souvent comment gérer votre dossier, si le client trouve que l'huissier ne fait pas assez pour recouvrer la dette, c'est ce dernier qui va finir par avoir des problèmes !). et dans ce cas la saisie vente est possible, l'huissier viendra tout d'abord faire un inventaire, et si ce dernier lui paraît pouvoir recouvrer la somme demandée, il pourra faire vendre les meubles aux enchères